



# Avant de monter dessus, apprenez à le maîtriser.

7 heures de formation deviennent obligatoires pour les titulaires du permis B souhaitant conduire un deux-roues de moins de 125 cm<sup>3</sup> ou un scooter à trois roues\*. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : [www.conduire-un-deux-roues.gouv.fr](http://www.conduire-un-deux-roues.gouv.fr)

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**



\* Cette formation ne concerne ni les titulaires du permis B pouvant justifier de la conduite de ce type de véhicules au cours des 5 dernières années, ni les titulaires d'un permis adapté à la conduite de cette catégorie de véhicules.